

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_147

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**OBJET : Bébébus – AVENANT À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35  
Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Votants : 27

Résultat des votes :

Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Éric L'HÉRITIER à Claude COUX ; Pierre FAYARD à Bruno STASIAK ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI. Marc GAUTIER à Williams DUFOUR

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** la convention de mise à disposition et de fonctionnement des locaux pour l'établissement EAJE Bébébus avec la commune de Saint-Christophe-la-Grotte ;

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention prenant en compte le montant de la compensation financière sollicitée, à hauteur de 22 € par jour de présence, validée en Conseil communautaire du 19/11/2024 pour l'année 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT** la sollicitation du service Bébébus pour un accueil hebdomadaire supplémentaire, sur la journée du mardi et la validation par le Conseil Municipal de la commune pour cette journée de présence complétant l'accueil du vendredi ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition et de fonctionnement des locaux pour l'EAJE Bébébus présenté en annexe.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au paiement en fin de période.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 02/10/2025



La Présidente,  
Anne LENFANT.

## **AVENANT**

### **ENTRE**

La Mairie de St-Christophe la Grotte  
Représentée par son Maire, Madame Laurette BOTTA,

### **D'UNE PART**

### **ET D'AUTRE PART**

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Pôle Tertiaire, 2 ZI Chartreuse Guiers, 38 380 Entre Deux Guiers, représentée par sa Présidente, Madame Anne LENFANT

### **IL EST EXPOSE CE QUI SUIT**

Vu l'évolution de la Collectivité et la naissance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse - CCCC, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu les objectifs retenus par la CCCC en termes d'offre de garde équitable, retentissant sur la présence du Service « Bébébus » sur les Communes bénéficiaires,

Vu l'intégration de l'action « Bébébus » à la convention territoriale globale, intitulée CTG, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025,

Vu l'avis favorable du 15 10 2018 du médecin coordonnateur de PMI du Conseil Départemental de la Savoie, Docteur GUIGUE, suivi de l'avis favorable du 25 09 2023 du médecin coordonnateur de PMI du Conseil Départemental de la Savoie, Docteur MICHEL, pour l'accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, par l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Intercommunal et Itinérant, le « Bébébus », dans le bâtiment de la salle des fêtes sur la commune de St-Christophe la Grotte.

***Vu la délibération prise le 29 juin 2021 approuvant les évolutions de la convention pour l'année 2021 2022***

***Vu la délibération prise le 28 juin 2022 approuvant les évolutions de la convention pour l'année 2022 2023***

***Vu la délibération prise le 25/07/2023 approuvant les évolutions de la convention pour l'année 2023-2024***

***Vu la délibération prise le 19/11/2024 approuvant les évolutions de la convention pour l'année 2024-2025***

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la convention de mise à disposition et de fonctionnement des locaux pour l'établissement EAJE Bébébus avec la commune de Saint-Christophe-la-Grotte,

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention prenant en compte le montant de la compensation financière sollicitée, pour un montant de 22 € par jour de présence effective, validée en Conseil communautaire du 19/11/2024,

**CONSIDÉRANT** la sollicitation du service Bébébus pour un accueil hebdomadaire supplémentaire, sur la journée du mardi et la validation par le Conseil Municipal de la commune pour cette journée de présence complétant l'accueil du vendredi,

Les membres du Conseil Communautaire autorisent Madame la Présidente à signer l'avenant et régler les frais afférents.

**Fait en deux exemplaires, à Entre-Deux-Guiers, le .....**

Madame Anne LENFANT,  
Présidente de la Communauté  
de Communes Cœur de Chartreuse

Madame Laurette BOTTA,  
Maire de la Commune de St-  
Christophe la Grotte